



Motion : Déclaration d'Urgence Climatique

déposée en date du 21 novembre 2019 par Joris Poschet, Annemie Maes, Eren Güven & Myriam Vanderzippe

Le Conseil communal,

Vu les différents engagements internationaux de la Belgique ¹

Vu la résolution interparlementaire sur le climat adoptée le 9 novembre 2018 par le Parlement régional bruxellois qui appelle les gouvernements fédéral, régionaux et communautaires à poser les jalons d'une action transversale en matière climatique et notamment à mettre l'accent sur les objectifs européens pour 2030 au sujet de la réduction des gaz à effet de serre et d'être encore plus ambitieux que la réduction de 40% par rapport à 2005 en 2030 prévue par les accords de Paris ;

Vu les objectifs contenus dans le Plan National Intégré Énergie Climat adopté le 19 décembre 2018 par le comité de concertation réunissant l'Etat fédéral et les entités fédérées et dans le Plan Air-Climat-Énergie adopté le 2 juin 2016 par le gouvernement régional bruxellois.

Considérant l'actualité des derniers mois, montrant que la dégradation de la biosphère devient de plus en plus visible, que les conséquences environnementales des activités humaines (pollution, risques sanitaires, déforestation, surconsommation entre autres) sont bien présentes et sont néfastes tant pour la planète comme pour nous tous.

Considérant que nous sommes au beau milieu d'une sixième extinction de masse (200 espèces sont perdues tous les jours : des plantes, aux insectes jusqu'aux êtres vertébrés); que des écosystèmes uniques, dont certains vivent depuis des centaines de milliers d'années, s'effondrent sous la pression ; que des phénomènes météorologiques extrêmes provoquent la disparition massive d'animaux sauvages, provoquent des conflits, dévastent notre environnement bâti et naturel et menacent nos réserves d'eau et de nourriture.

Considérant les différents rapports présentés par des milieux scientifiques et académiques concernant les risques irréversibles qu'encourt notre planète à défaut d'actions rapides, dont notamment les deux récents rapports du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) du 8 août 2019 « *sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux des gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres* » et du 25 septembre 2019 « *sur l'océan, la cryosphère et les changements climatiques* ».

Considérant la mise en garde pour l'urgence climatique par 11258 scientifiques de 153 pays regroupés dans The Alliance of World Scientists dans une étude publiée dans BioScience le 5 novembre 2019.

Considérant le rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services

¹ En particulier :

- la Convention sur la diversité biologique (CDB) adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992
- la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques signée à New York le 9 mai 1992,
- le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, signé à Kyoto le 11 décembre 1997
- l'Accord de Paris, signé à Paris le 12 décembre 2015 lors de la 21ème Conférences des Parties (COP) à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques,
- la Directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

écosystémiques (IPBES), publié le 6 mai 2019, démontrant que « *nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier* ».

Considérant l'augmentation de la fréquence, de l'intensité, de la durée des vagues de chaleur avec trois vagues de chaleur lors de l'été 2019, qui ont mené à la mort précipitée de 716 personnes en Belgique, avec une surmortalité de 35% à Bruxelles.

Considérant que les mesures d'atténuation et d'adaptation peuvent être porteuses de nombreux co-bénéfices notamment en matière de santé et de réduction de la pollution de l'air.

Considérant l'analyse de la Banque mondiale qui estime que dans les 30 prochaines années, le nombre de réfugiés climatiques va atteindre plus de 140 millions.

Considérant que l'Amazonie constitue un « puits de carbone » qui emprisonne le CO² et joue de ce fait un rôle essentiel de régulation de la température mondiale, mais que la destruction de la forêt amazonienne s'est intensifiée depuis une année et que les pratiques agricoles et liées à l'élevage intensif sont responsables de 80% de la déforestation de l'Amazonie.

Considérant que la commune Jette est active en la matière, et ce depuis de très nombreuses années :

- avec la création et la protection, déjà depuis les années '80, de nombreux parcs et espaces verts et une gestion éco-responsables de ceux-ci ;
- avec le Plan de Maillage Vert communal adopté en 2010 et actualisé en date du 15/11/2016 ;
- avec la note du Plan communal Air-Climat, adoptée par le Collège le 06/08/2019 ;
- avec le projet 'No Impact Jette' destiné à sensibiliser les habitants à la réduction de leur empreinte écologique ainsi que d'autres projets zéro-déchets développés notamment dans les écoles et prochainement au sein de l'administration communale. On pense aussi au compostières créés dans le même objectif ;
- avec la campagne Jeudi Veggie dans les écoles communales jettoises ;
- avec plusieurs projets destinés à développer la biodiversité en ville et renforcer le maillage vert tels que 'La Grainothèque', l'opération 'Planter un arbre' et le 'projet martinet' ;
- avec des projet destinés à encourager les circuits courts tels que le marché 'Jet Met' mais aussi des potagers collectifs de quartiers... ;
- avec des mesures prises afin de réduire la consommation d'énergie dans le patrimoine communal avec le placement de panneaux solaires (sur le centre sportif Omnisports, les écoles, la Maison communale), l'isolation des façades (Florair), et la mise en place d'un éclairage public écologique,... ;
- avec l'acceptation par le Collège (25/09/2019) des grandes lignes du futur plan de mobilité régional destiné à réduire la pression automobile dans les quartiers résidentiels ainsi qu'à y améliorer la qualité de l'air ;
- avec plusieurs mesures destinées à développer la mobilité durable: le travail autour de la qualité d'air et de la sécurité routière aux abords d'écoles, la prime vélo et vélo cargo à assistance électrique, le réseau de rues cyclables, l'élargissement de la zone 30km/heure, la création de rues apaisés, le projet de rue scolaire et l'exemple de la commune en terme de mobilité douce (vélo de services) ;
- des mesures en matière de gestion et prévention des déchets, d'utilisation rationnelle de l'énergie et de gestion de la mobilité des travailleurs qui lui valent 3 étoiles au label régional d'Entreprise Eco dynamiques.

Considérant que, face à la gravité de la situation et l'importance des enjeux, la commune se doit de réaliser un geste fort et de travailler en collaboration avec tous les niveaux de pouvoir.

Le Conseil communal de Jette

1. Déclare l'urgence climatique afin de mettre en œuvre « Jette vers la Transition Durable et Solidaire ». Il s'agit d'adopter un comportement de résilience qui fera de chaque acteur économique, citoyen, associatif, public, un partenaire conscient et responsable.

2. Demande au collège des Bourgmestre et Echevins

• **De mettre en œuvre la note cadre Air-Climat adoptée par le collège en commençant par le bilan carbone. Ce plan comprend quatre objectifs stratégiques.**

1. Tendre vers une commune zéro carbone, au sein de l'administration et sur le territoire, avec une réduction des émissions de CO2 sur le parc immobilier de la commune 50% en 2024 (par rapport à 1990) et la neutralité carbone en 2030. Le bilan carbone permettra de déterminer si ces objectifs ambitieux sont atteignables dans les délais impartis ou s'il y a lieu de rallonger ceux-ci. L'objectif de Jette zéro carbone devra compter sur tous les niveaux de pouvoir, de la Région au Fédéral, et leur volonté à prendre les mesures nécessaires en conformité avec la COP21.
2. Améliorer la qualité de l'air, au bénéfice de tous les quartiers, avec une attention particulière aux abords des écoles et des crèches.
3. Créer un plan d'adaptation au changement climatique.
4. S'assurer à travers le plan du rôle d'exemplarité de la commune.

Ce plan permettra de poursuivre les initiatives prises par le Collège pour lutter contre le réchauffement climatique, notamment via des actions permettant :

- de tendre au maximum vers la neutralité carbone à l'horizon 2030 ;
 - de réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux ;
 - d'inciter et promouvoir les utilisateurs de véhicule personnel à choisir d'autres moyens de locomotion et ce, par exemple, en favorisant le covoiturage, l'utilisation de transport public ou le télétravail et de continuer à développer les infrastructures pour la mobilité douce ;
 - de modifier les pratiques en matière de finances et d'économie (en effectuant des placements à faible impact carbone ou en investissant en faveur de la transition écologique, en incluant des critères d'impact climatique dans les appels d'offre de la commune) ;
 - d'accentuer les efforts en matière d'environnement (en aménageant des points d'eau potable dans la commune, en considérant les arbres et les espaces verts comme des infrastructures essentielles dans tous les projets d'aménagement) ;
 - d'augmenter plus encore la place de la nature en ville, afin de préserver la biodiversité et de pouvoir mieux faire face aux épisodes de canicule amenés à se multiplier à l'avenir ;
 - d'élaborer une « dynamique de réflexion » pour lutter de manière transversale et durable contre les îlots de chaleur et les effets du changement climatique liés aux vagues de chaleur ;
 - d'intégrer systématiquement des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics et la sélection des prestataires ;
 - de généraliser, dans la flotte communale, les véhicules électriques, hybrides et, pour les utilitaires, au gaz naturel ;
- de prendre compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique de toutes ses activités et, chaque fois que possible, donner la priorité aux entreprises qui atténuent le changement climatique et ses conséquences ;
 - de travailler de manière **transversale** au sein de toute l'administration communale de Jette; en réfléchissant à des projets politiques globaux et transversaux, qui permettent une transition durable, solidaire, démocratique et enthousiasmante vers une société respectueuse de la terre et

de ses habitants ;

- de sensibiliser le public et informer les Jettois.es sur les enjeux climatiques et environnementaux et impliquer un maximum des citoyens à agir de manière proactive dans la transition vers des modes de vie durables ;
- de former les membres d'une éco-team afin de participer à la réflexion et à la mise en place d'actions au sein de l'administration communale pour sensibiliser et encourager le personnel communal à adopter des comportements plus éco-responsables.

3. Demande au collège des Bourgmestre et Echevins de demander :

au gouvernement fédéral de :

- Rejoindre la « Paris Proof Coalition » des 8 pays européens les plus ambitieux qui plaident pour une hausse immédiate des objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2030 ;
- De mettre en place des conditions strictes destinées à préserver la forêt amazonienne et l'environnement de manière générale dans le cadre des négociations pour l'accord Mercosur, en tenant compte des engagements pris lors de la signature des accords de Paris ;
- De mettre en place un système d'étiquetage permettant une traçabilité fiable sur les chaînes d'approvisionnement des produits consommés ;

au gouvernement de la Communauté française et de la Communauté flamande d' :

- Encourager les initiatives pédagogiques concernant la lutte contre le réchauffement climatique et l'effondrement des écosystèmes naturels dans les établissements scolaires, afin de soutenir les élèves dans leur ambition d'être des acteurs conscients, formés et responsables face à cet enjeu primordial du 21^{ème} siècle ;

au gouvernement de la Région bruxelloise de :

- S'engager à participer pleinement aux structures de coordination instituées par la loi-climat dès son adoption par la Chambre des représentants, et à réaliser les engagements collectifs pour le climat
- Poursuivre les efforts entamés à l'occasion de la création de la zone de basses émissions en Région bruxelloise pour réduire les émissions des véhicules automobiles recourant aux énergies fossiles ;
- Promouvoir et étoffer l'offre des transports en commun afin d'améliorer le confort, la fréquence et le maillage du territoire de la Région bruxelloise et de permettre un réel shift modal ;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique vélo intégrée ;
- Assurer une rénovation progressive de l'ensemble des bâtiments publics et d'en améliorer la gestion énergétique, ainsi que d'assurer un maximum d'approvisionnement en énergies vertes ;
- Etablir une politique régionale de désinvestissement fossile (c'est-à-dire enlever des fonds de pensions des fonctionnaires bruxellois et des fonds de pension des membres du personnel des organismes d'intérêt public dépendant de la RBC la part de combustibles fossiles que contient le portefeuille ; ainsi que retirer de l'industrie du charbon tous les investissements des organismes régionaux qui dépendent directement des autorités bruxelloises) ;

Joris POSCHET
groupe LBJette

Annemie MAES
groupe Ecolo/Groen

Eren GUVEN
groupe MR/Open VLD

Myriam VANDERZIPPE
groupe Défi